

Tableau comparatif de l'évolution du dispositif de mobilité territoriale en Polynésie française à compter d'octobre 2010

	DISPOSITIF ACTUEL	NOUVEAU DISPOSITIF
GESTION	PAYS	ETAT
Type d'aides à la mobilité	<p style="text-align: center;">3 aides proposées</p> <p>1) Continuité territoriale Loisirs 2) Accompagnateurs EVASAN 3) Etudiants, Stages, Concours (pour les étudiants qui ne peuvent bénéficier du passeport mobilité)</p>	<p style="text-align: center;">3 aides proposées</p> <p>1) Continuité territoriale Loisirs = Haut-Commissariat 2) Passeport-mobilité études = Vice-rectorat 3) Passeport-mobilité form. Prof. = Vice-rectorat</p>
Conditions	<p style="text-align: center;">Conditions de ressources Aide versée 1 fois par année civile Déplacement par mode aérien en classe économique Résidence habituelle fixée dans la collectivité de départ</p>	<p style="text-align: center;">Conditions de ressources Aide versée 1 fois par année civile Déplacement par mode aérien en classe économique Résidence habituelle fixée dans la collectivité de départ</p>
Plafonds de ressources	<p style="text-align: center;">Loisirs</p> <p>Pers. Seule = (3 fois le SMIG mensuel) = 435 918 FCP/mois Couple = (5 fois le SMIG mensuel) = 726 530 FCP/mois</p>	<p style="text-align: center;">Loisirs</p> <p>Aide majorée = 8 400€/an = 83 532 FCP/mois Aide simple = 11 720 €/an = 116 547 FCP/mois</p>
Aide accordée au titre de la continuité territoriale	50% du prix du billet TTC plafonné à 100 000 FCP	Aide majorée = 67 000 F Aide simple = 41 000 F
Etudiants, Stages, Concours ne pouvant bénéficier du passeport mobilité	80% du prix du billet TTC	Supprimé

Ministère de la Solidarité et de la Famille

- septembre 2010 -